

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **6 décembre 2016**.

Présents : Mesdames Elodie **CAILLAUD**, Diane **DE BARROS**, Sandra **PIERRE** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Mesdames Karine **DUPRAZ** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***), Valérie **BLANC-MONTUS** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **DANIEL***), Chantal **LE GARREC** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***), Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*), Stéphanie **ROBERT** (*pas de pouvoir*) et Messieurs Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***), Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Madame Diane **DE BARROS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture des comptes-rendus des réunions des **13 et du 27 octobre 2016**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ces comptes-rendus n'appellent aucune observation.

Avant de traiter les questions portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point :

- Aménagement aire de jeux école maternelle.

Ensuite, Monsieur le Maire débute la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Rétrocession rue des Granges,
- Avenants salle polyvalente,
- Nomination d'un élu référent sécurité routière,
- Demandes de subventions,
- Modification du tableau des commissions,
- Choix de prestation de services en assurance,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

ORDRE DU JOUR



Rétrocession rue des Granges : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur David **RIBEIRO**, ayant construit plusieurs maisons dans la rue des Granges (côté route de Réhon) dans le cadre d'une opération aménagée, sollicite la municipalité pour que la voirie lui soit rétrocédée pour l'euro symbolique.

Délibération
n° 2016/71

Monsieur le Maire précise que le tronçon de la rue des Granges où se situent les constructions n'est pas équipé de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 contre la rétrocession**), après discussion, décide de ne pas reprendre cette partie de voie, non pourvue de tous les équipements.

Avenants salle polyvalente : Dans le cadre de l'avancement des travaux de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants n° 3 et 4 de l'entreprise **DME** (lot n° 5 – couverture, étanchéité, zinguerie).

Délibération
n° 2016/72

- avenant n° 3 :

Cet avenant concerne la suppression d'un fourreau intérieur avec lanterne, ce qui entraîne une moins-value de – **110,00 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **85 137,47 € H.T.** ou **102 164,96 € T.T.C.** passe, après avenant n° 1, à **84 243,47 € H.T.** ou **101 092,16 € T.T.C.** passe, après avenant n° 2, à **84 243,47 € H.T.** ou **101 092,16 € T.T.C.** et passe, après avenant n° 3, à **84 133,47 € H.T.** ou **100 960,16 € T.T.C.**

- avenant n° 4 :

Cet avenant concerne la fourniture et la pose d'une sortie de toiture réservée à la ventilation du séparateur à graisse, non prévue au marché initial, ce qui entraîne une plus-value de **690,00 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **85 137,47 € H.T.** ou **102 164,96 € T.T.C.** passe, après avenant n° 1, à **84 243,47 € H.T.** ou **101 092,16 € T.T.C.** passe, après avenant n° 2, à **84 243,47 € H.T.** ou **101 092,16 € T.T.C.** passe, après avenant n° 3, à **84 133,47 € H.T.** ou **100 960,16 € T.T.C.** et passe, après avenant n° 4, à **84 823,47 € H.T.** à **101 788,16 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après discussion, le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**) accepte ces avenants n° 3 et 4 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Nomination d'un élu référent sécurité routière : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la préfecture concernant l'insécurité routière sur les routes du département.

.../...

.../...

Délibération
n° 2016/73

Monsieur le Préfet a souhaité que l'année **2017** soit déclarée grande cause départementale contre l'insécurité routière avec la mise en place d'un ensemble d'actions pour y remédier et en faisant appel aux collectivités territoriales.

Afin de porter conjointement avec les services de l'état cette dynamique de lutte contre l'insécurité routière, Monsieur le Préfet souhaiterait qu'un élu référent soit nommé au sein de chaque commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si l'un d'eux désire remplir cette mission.

Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** fait acte de candidature.

Après discussion, le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**) désigne Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** « élu référent sécurité routière ».

Demandes de subventions :

Délibération
n° 2016/74

- A.S.A. et Gymnastique volontaire :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 demandes de subventions émanant d'associations locales et concernant la participation de jeunes de moins de 18 ans résidant sur la commune, fréquentant les écoles associatives.

Monsieur le Maire rappelle que, comme à l'accoutumée, **10,00 € est attribué par enfant.**

Monsieur le Maire présente les 2 demandes :

- A.S d'ANDILLY 27 élèves à 10,00 € → **270,00 €,**
- Gymnastique volontaire 3 élèves à 10,00 € → **30,00 €.**

Le Conseil Municipal accepte d'accorder ces participations financières à l' **A.S. d'ANDILLY (12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour)** et à la Gymnastique volontaire (**12 votants + 5 pouvoirs – 16 pour – 1 abstention**).

- Ecole élémentaire de « Sérigny » :

Monsieur le Maire présente ensuite une demande de l'école élémentaire de « **Sérigny** » concernant un projet intitulé « Poids plume », dans le cadre du « Printemps des poètes » (écrire, lire, dire, publier, faire circuler des poèmes).

Ce projet nécessite l'intervention de 2 artistes auprès des élèves dans le cadre d'activités d'écriture poétique mises en musique à partir de **janvier 2017**. L'ensemble de cette prestation s'élève à **1 555,45 €.**

Monsieur le Maire rappelle que l'aide accordée par la municipalité pour les projets d'école est de **25,00 € par élève.**

.../...

.../...

Après discussion, le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**) accepte d'octroyer une aide financière de **25,00 € par enfant**, quel que soit le nombre d'enfants participant à cette action pédagogique et à déterminer au moment du versement de la subvention.

- Chambre des Métiers de la Vienne :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la Chambre des Métiers de la Vienne pour une jeune fille de notre commune fréquentant le CFA de ce département.

Monsieur le Maire propose de reprendre le montant de la subvention par élève accordé à la Chambre des Métiers de la Charente-Maritime en **2016**, soit **38,00 €**.

Le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**) accepte cette proposition et décide d'accorder une subvention de **38,00 €** à cette Chambre des Métiers.

Modification du tableau des commissions : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Hervé **LORIOUX**, Conseiller Municipal, qui souhaite ne plus faire partie de 2 commissions auxquelles il participait :

Délibération
n° 2016/75

- commission voirie, urbanisme et développement durable,
- commission bâtiments publics, aménagement et environnement.

En conséquence, ces commissions, après retrait de Monsieur Hervé **LORIOUX**, sont ainsi composées :

- **Commission n° 1 : Voirie, urbanisme et développement durable**
Président : M. Sylvain **FAGOT**.
Vice-Président : M. Stéphane **BEILVERT**.
Conseillers Municipaux Membres : Mme Diane **DE BARROS**, Mme Elodie **CAILLAUD**, Mme Chantal **LE GARREC**, M. Alain **BÉNÉTEAU**, M. Christophe **BOUCARD**, M. Maurice **DEBÈGUE** et M. Frédéric **FRANÇOIS**.
- **Commission n° 2 : Bâtiments publics, aménagement et environnement**
Président : M. Sylvain **FAGOT**.
Vice-Président : M. Alain **BÉNÉTEAU**.
Conseillers Municipaux Membres : Mme Sandra **PIERRE**, M. Christophe **BOUCARD**, M. Maurice **DEBÈGUE**, M. Gérard **DANIEL** et M. Frédéric **FRANÇOIS**.

Choix de prestation de services en assurance : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des résultats de la consultation dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance faite par le cabinet **Delta Consultant**.

Délibération
n° 2016/76

Le Conseil Municipal, ayant déjà été destinataire de ce document lors de l'envoi de la convocation à la présente réunion, Monsieur le Maire commente chaque offre.

.../...

.../...

Après discussion, le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**) décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

- | | | |
|----------------|--|-------------------|
| • Lot 1 | → Dommages aux biens et risques annexes | } GROUPAMA |
| • Lot 2 | → Responsabilité civile et risques annexes | |
| • Lot 3 | → Protection juridique – défense pénale | } SMACL |
| • Lot 4 | → Véhicules à moteur et risques annexes | |
| • Lot 5 | → Risques statutaires | |

Les actes d'engagement seront notifiés aux compagnies d'assurances retenues pour une **application au 1^{er} janvier 2017**.

Aménagement aire de jeux école maternelle : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé de la commission bâtiments publics – aménagement et environnement, afin de présenter les devis de gazon synthétique, nécessaire à l'aménagement de l'aire de jeux de l'école maternelle.

Délibération
n° 2016/77

- | | | |
|---|---|------------------------|
| • AJ HOME | → | 1 082,68 € H.T. |
| • SARL Ag'Co | → | 747,50 € H.T. |
| + matériaux pour base avant pose de gazon : | | |
| • LIBAUD | → | 696,98 € H.T. |
| • Brico Dépôt | → | 227,83 € H.T. |

Le Conseil Municipal (**12 votants + 5 pouvoirs – 17 pour**), après discussion, retient la proposition de gazon synthétique de l'entreprise **Ag'Co** d'un montant de **747,50 € H.T.** et la proposition de **Brico Dépôt** pour les matériaux d'un montant de **227,83 € H.T.**

Afin de financer ce projet, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du **Conseil Départemental**.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire donne l'état d'avancement des travaux de la salle polyvalente : les candélabres autour du bâtiment sont posés. Ceux du parking seront provisoires pour l'inauguration. Il faut choisir un nouveau modèle car celui qui avait été retenu n'existe plus.
Le mobilier extérieur a été installé (banc, cendriers...).
- La commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public procédera, le **12 janvier 2017**, à la visite d'ouverture de la salle « La Passerelle ».
- Le panneau lumineux sur la place est fonctionnel.
- L'exploitant du parc éolien de **LONGÈVES** est autorisé par arrêté préfectoral n° 16-2103 du 29.11.2016 à exploiter le site.
- Le montant des travaux d'extension du réseau d'eau potable **rue des Versaines** s'élève à **11 000,00 € H.T.**
- Le projet de lotissement sur la propriété **MAINGAUD, rue du Cimetière**, a été déposé ce jour en mairie.
- Les trottoirs **rue du Grand Moulin** en béton lavé représentent un coût de **18 000,00 €**.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus font le bilan de la fréquentation de la mairie lors de son ouverture le samedi matin.

*Arrivée de Madame Karine **DUPRAZ** à 19 h 05.*

- Monsieur Gérard **DANIEL** s'interroge sur le broyage des végétaux (quelle période est la plus propice pour que les gens puissent apporter leurs végétaux) sachant que du broyage a lieu, selon des périodes données, à la déchetterie de **LONGÈVES**.
- Madame Karine **DUPRAZ** a contacté le **Conseil Départemental** pour l'aménagement de la voirie à hauteur de **Brico Dépôt** et de l'ancien site **DUFOUR**, en cours d'acquisition par **Intermarché**.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le **26 janvier 2017**, à 20 h 00.

7 délibérations ont été prises (du n° 2016/71 au n° 2016/77)
à l'issue de cette réunion.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 26.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale déléguée	<i>Absente excusée</i>
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	<i>Absente excusée</i>
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale déléguée	<i>Absente excusée</i>
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	